

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au permis d'aménager de la zone d'activités Escudier 2 sur la commune de Donzenac

Le public est informé que, par arrêté du 11 juin 2021, le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager de la zone d'activités Escudier 2 sur la commune de Donzenac, qui se déroulera du 05 juillet 2021 à 9h au 04 août 2021 à 17h30.

Le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné Madame Mary-Lyse Baudoux-Plas en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, dont la liste figure à l'arrêté susvisé, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier d'enquête pourra également être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié, en mairie, aux horaires susvisés.

L'évaluation environnementale du projet qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune (<http://www.donzenac.correze.net>) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (<http://www.agglodebrive.fr>).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : Mme Mary-Lyse Baudoux-Plas, Commissaire Enquêteur, Mairie, 19270 Donzenac. Elles pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@donzenac19.fr, en indiquant impérativement la mention « A l'attention du commissaire-enquêteur » en objet. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur au cours desquelles il recevra le public en Mairie sont les suivantes :

- Lundi 05 juillet 2021, de 9h à 12h ;
- Vendredi 09 juillet 2021, de 13h30 à 17h30 ;
- Samedi 24 juillet 2021, de 9h à 12h ;
- Mercredi 04 août 2021, de 13h30 à 17h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune (<http://www.donzenac.correze.net>) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (<http://www.agglodebrive.fr>).

Le projet de permis d'aménager Escudier 2 est porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, détenant la compétence « économie » au titre de laquelle sont aménagées et développées les zones d'activités. Son siège se situe 9 avenue Léo Lagrange, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction du Développement Economique, située 10 avenue du Maréchal Leclerc, 19100 Brive-la-Gaillarde - Tél. : 05 55 23 64 06 - Courriel : clement.aubert@agglodebrive.fr

Le Maire,



